



HAL
open science

Licence Droit et langue espagnole

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit et langue espagnole. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035672

HAL Id: hceres-02035672

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035672v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université de Toulouse 1 - Capitole

Demande n° S3110052305

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et langue espagnole

Présentation de la mention

La mention de « Licence Droit et Langue espagnole » de l'Université de Toulouse 1 est rattachée à la licence en Droit de la même université.

La licence en droit de l'Université de Toulouse 1 offre une formation généraliste aux techniques juridiques et également à la théorie du droit. Le 6ème semestre de formation offre une alternative entre le droit privé et le droit public, mais il n'y a pas de clivage entre ces deux branches du droit.

Par un approfondissement des connaissances en langue espagnole, la licence Droit et langue espagnole a pour particularité d'engager les étudiants à opérer une mobilité internationale durant deux semestres, les études en 3ème année se passant alors à l'étranger.

Avis condensé

● Avis global :

Cette licence de « Droit et langue espagnole » repose sur une licence en droit dont la documentation n'a pas été communiquée ; l'absence d'indications quant à l'articulation de cette licence avec la licence en droit dite « classique » et avec le cursus proposé sous le label de « collège de droit » ne permet pas de délivrer un quelconque avis.

● Points forts :

- L'existence d'une proposition d'offre de formation géographiquement proche de l'Espagne.

● Points faibles :

- La licence «droit et langue espagnole » repose sur la licence en droit de la même université. Aucune indication précise n'est donnée à ce propos. Aucun élément d'articulation n'est présenté.
- La fiche RNCP fournie ne met pas en exergue la langue.
- Les quelques informations relatives à cette mention sont disparates et relèvent d'une grille d'autoévaluation insuffisamment argumentée.

● NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C



- Recommandations pour l'établissement :

La présentation d'un dossier élaboré et précis relatif à la mention de licence « droit et langue espagnole » aurait constitué une base stable à la formation correspondante. Il conviendra donc à l'avenir d'apporter une plus grande attention à la constitution du dossier.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Absence d'information.

- 2 ● Projet pédagogique :

Absence d'information.

- 3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Absence d'information.

- 4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Les seuls renseignements sont issus de la fiche RNCP : « S'agissant des licences droit et anglais, droit et espagnol, ce sont des licences permettant l'acquisition des bases tant en droit qu'en langues. Elles n'ont pas de suite directe dans le niveau master, précisément pour ouvrir à tous les masters. ».

Une autre indication peut être tirée du document de politique générale : les étudiants de L3 sont invités à passer cette année d'étude à l'étranger.